

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA CCW DU 21 OCTOBRE 2013 A 18H30

Etaient présents : MM. JL. WOZNIAK, V. BECK, G. BOUTRON, R. MAREK, TJ HERSTOWSKI, Mme H. MALESKA, E. MAIWURM, G. KOENIG, Mme J. JACQUEMIN, Mme S. JOTZ, H. JAGER, D. BAYART, F. CLAISER, J. KOLLMANN, R. JAGER, JC. MICHEL

Etaient excusés : MM. F. GATTI, P. MORITZ respectivement suppléés par MM. E. BENOIST, L. BECKER
Mme C. GILLET -
Mme J. BOROWSKI - M. G. PEXOTO

Secrétaire de séance : M. Valentin BECK

L'ordre du jour appelait les points suivants :

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Décisions modificatives de crédits
- 2) Aménagement d'un giratoire - demande de subventions
- 3) Réalisation d'une extension de voirie au parc d'activité sud à CREUTZWALD - demande de subventions
- 4) Participation aux frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville
- 5) Participation aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal
- 6) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Warndt, la Ville de Creutzwald - Bilan 2012
- 7) Remboursement des frais postaux et de téléphone à la Ville de Creutzwald
- 8) Politique de la Ville - Refacturation à la Communauté de Communes du Warndt

II - MARCHES - TRAVAUX

- 1) Contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement du stade nautique
- 2) Contrat de maintenance du compresseur du stade nautique
- 3) Marché de services liés aux contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et des équipements - Avenant n° 1
- 4) Marché pour la fourniture de sel de déneigement
- 5) Marché d'étude relatif à la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement de Creutzwald - Communication.

III - MEDIATHEQUE

- 1) Prêt de support d'animation culturelle
- 2) Contrat de partenariat culturel - autorisation de signature

IV - STADE NAUTIQUE

- 1) Adoption du POSS
- 2) Modification des horaires

M. le Président a été autorisé à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : création d'un emploi accessoire.

Avant d'ouvrir la séance M. le Président informe le Conseil du décès de la maman à M. MORITZ.

M. le Président a également une pensée pour les quatre jeunes tués dans un accident de voiture au Garang.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre a été adopté à l'unanimité.

En introduction, Mme DUMETIER de la SODEVAM présente l'avant projet du dossier de réalisation qui sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance. Aucune intervention de l'Assemblée.

I - AFFAIRES FINANCIERES

1) Décisions modificatives de crédits

Rapporteur : M. le Président

A) Budget général

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald nous informe que, malgré ses démarches, il ne peut faire procéder au recouvrement d'une somme globale de 995.65 € représentant les impayés des titres émis sur le budget de la Communauté de Communes du Warndt.

Pour l'essentiel, les motifs d'irrecouvrabilité tiennent à des redevables ayant quitté Creutzwald et dont la trace n'a pu être retrouvée, à des redevables décédés ou insolubles.

Les crédits nécessaires ne sont pas prévus au budget de l'exercice 2013.

Il est précisé que ces admissions en non-valeur n'interrompent en rien les procédures de recouvrement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt l'admission en non-valeur des sommes en question et d'autoriser les écritures suivantes :

Budget principal							
<i>Section de fonctionnement</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opérati	Libellé	Montant	Article	Opérat	Libellé	Montant
6541		Pertes sur créances irrécouvrables	1 000				
60632		Fournitures de petits équipements	- 1 000				
		Total :	-				-

Décision : adopté

B) Service assainissement

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald nous informe que, malgré ses démarches, il ne peut faire procéder au recouvrement d'une somme globale de 9 349.29 € représentant les impayés des titres émis sur le budget de la Communauté de Communes du Warndt.

Pour l'essentiel, les motifs d'irrecouvrabilité tiennent à des redevables ayant quitté Creutzwald et dont la trace n'a pu être retrouvée, à des redevables décédés ou insolvables.

Les crédits nécessaires ne sont pas prévus au budget de l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt l'admission en non-valeur des sommes en question et d'autoriser les écritures suivantes :

Service assainissement							
<i>Section d'exploitation</i>							
Dépenses				Recettes			
Article	Opérati	Libellé	Montant	Article	Opérat	Libellé	Montant
6541		Pertes sur créances irrécouvrables	8 700				
6542		Créances éteintes	700				
22		Dépenses imprévues	9 400				
		Total :	9 400				-

Décision : adopté

2) Aménagement d'un giratoire - demande de subventions

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 3 mai 2012, la CCW a concédé à la SODEVAM l'aménagement de la ZAC du Warndt ParK. Les différentes démarches administratives longues et coûteuses n'ont pas encore permis l'acquisition de l'ensemble des terrains d'assiette du projet (91Ha). L'EPFL a été missionné pour négocier l'acquisition amiable des terrains non propriété de la ville de CREUTZWALD, soit environ 20% de la surface. M. le Préfet, par arrêté du 12 septembre 2013, a déclaré notre projet d'utilité publique. Les immeubles nécessaires à la réalisation de notre projet sont ainsi devenus cessibles. Ont déjà été envisagés, afin de créer dans cette ZAC un réel espace de vie, fédérateur, l'implantation d'un secteur d'accueil, avec par exemple une maison du park, une aire de loisirs, un restaurant, un hôtel, une crèche ou tout autre élément d'animation. A noter qu'au-delà de l'attractivité que cela représente pour les entreprises, il s'agit aussi de services supplémentaires à la population et de créations d'emplois.

Cependant le projet joint rend obligatoire la création d'un giratoire sur le barreau ouest. Il irriguera les 2 hémisphères du Warndt ParK. Ce

premier investissement, indispensable pour la communication des personnes et des matières, est estimé à 480 000 € HT.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président à solliciter toutes aides susceptibles d'être octroyées à la réalisation de ce projet et également d'approuver le plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Frais de personnel	480 000	Aides publiques :	240 000	50%
Frais généraux		Union européenne		
Autres frais (Etude)		Etat		
Acquisitions immobilières		Collectivités locales et leurs groupements		
Travaux		- région		
Matériel		- département		
		- communes ou groupement de communes		
		Etablissements publics		
		Aides publiques indirectes		
		Autres		
		Sous-total aides publiques :		
		Autofinancement fonds propres	240 000	50%
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
		Sous-total autofinancement		
TOTAUX	480 000		480 000	100%

Décision : adopté

3) Réalisation d'une extension de voirie au parc d'activités sud à CREUTZWALD - demande de subventions

Rapporteur : M. le Président

La CCW a réalisé en 2008 l'aménagement d'une voirie et l'élargissement d'un giratoire au parc d'activités sud. Ces travaux ont permis d'accueillir, entre autre, l'entreprise INPAL, leader français dans l'ingénierie de réseaux et la fabrication de tubes et accessoires pré-isolés, pour le transport de fluides. Aujourd'hui il convient de réaliser une nouvelle desserte qui, en plus de desservir le restant de la zone, servira d'accès à la future déchèterie que la CCW souhaite créer. En effet l'ancienne déchèterie ne permet plus d'accueillir de façon optimale les déchets toujours plus nombreux suite au passage à la collecte en multi-flux.

La nouvelle voirie d'accès se situe sur une emprise d'une longueur de 110 m environ pour une largeur de 14 m.

Le montant des travaux s'élève à 207 697.62 € HT. Il est opportun de préciser que ces travaux seront réalisés par la SEBL, concessionnaire de la zone. La CCW pourrait, si les comptes de la SEBL sont excédentaires pour cet aménagement de la ZAC, ne pas financer ce projet, en précisant, qu'au final, à la fin de la concession, l'éventuel déficit sera supporté par la CCW.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président à solliciter toutes aides susceptibles d'être octroyées à la réalisation de ce projet et également d'approuver le plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Frais de personnel	12 599	Aides publiques :	62 309	30%
Frais généraux		Union européenne		
Autres frais (Etude)		Etat		
Acquisitions immobilières	195 099	Collectivités locales et leurs groupements	145 389	70%
Travaux		- région		
Matériel		- département		
		- communes ou groupement de communes		
		Etablissements publics		
		Aides publiques indirectes		
		Autres		
		Sous-total aides publiques :		
		Autofinancement fonds propres		
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
		Sous-total autofinancement		
TOTAUX	207 698		207 698	100%

Décision : adopté

4) Participation aux frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : M. le Président

La Commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le détail des frais de fonctionnement 2012 de l'Hôtel de Ville s'établit comme suit :

	Exercice 2012
Eau	3 058.66 €
Electricité	19 730.14 €
Chauffage	13 727.41 €
Fourniture d'entretien	1 480.37 €
Fournitures de petits équipements	4 979.99 €
Fournitures administratives	18 277.36 €
Entretien et réparation bâtiments	14 095.89 € + 3 360.76 € = 17 456.65 €
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	00.00 €
Maintenance	42 598.41 €
Assurances (Multirisque)	1 621.80 €
Documentation générale et techniques	2 242.45 €
Catalogues et imprimés	2 054.28 €
Rémunération du personnel de nettoyage	25 249.48 + 5 336.89 € = 30 586.37 €
Rémunération concierge	38 648.96 €
Divers : boîte postale, vêtements de travail femmes de ménage, pharmacie, rafraichissements (réunions), etc...	3 529.99 €
TOTAL	199 992.84 €

L'Hôtel de Ville est occupé par 39 agents répartis comme suit :

- 26.25 agents de la Ville
- 10.75 agents de la Communauté de Communes du Warndt
- 2 agents du SMIASB

Il est proposé de répartir ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'agents appartenant à chaque collectivité ou établissement, soit :

- Pour le SMIASB : $(199\,992.84 \text{ €} \times 2) : 39 = 10\,256.04 \text{ €}$ qui seront reversés à la ville de Creutzwald
- Pour la C.C.W. : $(199\,992.84 \text{ €} \times 10.75) : 39 = 55\,126.23 \text{ €}$ qui seront reversés à la ville de Creutzwald

Il est proposé au Conseil de rembourser la somme de 55 126.23 € (83 309.93 € en 2011) à la ville de CREUTZWALD.

Décision : adopté

5) Participation aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. le Président

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal.

Le détail des frais de fonctionnement 2012 du C.T.M. s'établit comme suit :

	Code	Exercice 2012	Total Code
Eau	1	2 941.12 €	
Electricité	1	13 340.00 €	
Carburant, fournitures administratives, autres fournitures, entretien terrain, pharmacie	1	1 352.46 €	
Fournitures d'entretien	1	3 551.11 €	
Frais de télécommunications	1	762.20 €	
Rémunérations concierge	1	59 548.92 €	81 495.81 €
Chauffage urbain et combustible	2	27 555.24 €	
Fournitures de petits équipements	2	65 859.86 €+ 44 744.64 €(inv.) = 110 604.50 €	
Entretien et réparations bâtiments	2	22 734.89 €+ 12 808.32 €(inv.) = 35 543.21 €	
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	2	2 414.13 €	
Maintenance	2	19 138.90 €	195 255.98 €
		276 751.79 €	

Il est proposé au Conseil de répartir les charges :

- Eau
- Electricité
- Carburant, fournitures administratives
- Autres fournitures, entretien terrain
- Fournitures d'entretien
- Frais de télécommunications
- Rémunération de concierge
- Rémunération personnel de nettoyage

Au prorata des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Warndt, soit :

$$\frac{(81\,495.81 \text{ €} \times 16)}{88} = 14\,817.42 \text{ €}$$

Et de répartir les charges de :

- Chauffage
- Fournitures de petits équipements
- Entretien et répartitions bâtiments
- Entretien et réparation autres matériels et mobiliers
- Maintenance

Au prorata des surfaces occupées par les services de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald soit :

$$\frac{(195\ 255.98\ € \times 822.67)}{2481.11} = \mathbf{64\ 741.68\ €}$$

Il est proposé au Conseil de rembourser la participation de **79 559.10 €** à la ville de CREUTZWALD correspondant aux frais de fonctionnement du C.T.M (Rappel 2011 : 63 995.56 €).

Décision : adopté

6) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Warndt, la Ville de Creutzwald - Bilan 2011

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil a autorisé la mise à disposition réciproque d'agents territoriaux entre la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald.

Pour l'année 2012, le total des coûts salariaux supportés par la commune de Creutzwald pour des missions assurées au profit de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 668 469.22 €. Pour la même année, le total des coûts salariaux à refacturer à la Commune de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 308 571.12 €.

Aussi, il est proposé au Conseil de payer la somme de 668 469.22 € à la ville de CREUTZWALD et de lui refacturer la somme de 308 571.12 €.

Décision : adopté

7) Remboursement des frais postaux et de téléphone à la Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Lors de l'année 2012, la commune de Creutzwald a supporté les frais d'affranchissement du courrier, d'Internet et les frais de téléphone du SMIASB et de la CCW (le calcul se fera au prorata des effectifs de l'hôtel de ville sauf pour les frais d'affranchissement).

Frais de téléphone CCW
 $12\ 871.88\ € \times 2\% = 13\ 074.24\ €$
 $(13\ 074.24 \times 10.75) / 39 = \mathbf{3\ 603.80\ €}$

Frais d'Internet CCW
 $(502.32 \times 10.75) / 39 = \mathbf{138.46\ €}$

Frais d'affranchissement du courrier CCW

= 1 884.89 €

Frais téléphonique du N° VERT pour l'information multi flux = 344.40 €

Total CCW = 5 971.55 € (Rappel 2011 : 5 585.18 €)

IL est demandé au Conseil d'autoriser le remboursement de ces sommes à la ville de CREUTZWALD.

Décision : adopté

8) Politique de la Ville - Refacturation à la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

En se référant aux statuts approuvés par arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 modifiés le 27/07/2009, la Communauté de Communes du Warndt a acquis de nombreuses compétences concernant le domaine de la politique de la Ville.

Ainsi la CCW est compétente pour la prise en charge financière des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie dans le cadre de la politique de la Ville et du contrat local intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, du dispositif coordonné d'interventions contre la toxicomanie, du club de prévention, du suivi de territorialisation des réponses judiciaires, de la direction de projets contrat de ville, des permanences d'avocats à l'antenne de justice, médiation pénale.

Certains programmes, entièrement financés par la commune de Creutzwald, pour l'année 2012, entrent dans les champs de compétences de la CCW. Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de rembourser la somme de 57 337.62 € de la ville de CREUTZWALD (60 418.10 € en 2011)

Décision : adopté

II - MARCHES - TRAVAUX

1) Contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement du stade nautique

Rapporteur : M. le Président

Le contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement d'eau du stade nautique est arrivé à échéance le 30 juin 2013.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 8 avril 2008, Monsieur le Président de la CCW a confié à la société BWT CILLIT, 1, rue des intendants Joba, 57050 Metz, titulaire du contrat précédent et propriétaire du système, le contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement d'eau du stade nautique pour un montant annuel de 4 938,28 € TTC

Celui-ci est conclu pour une durée de 3 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

2) Contrat de maintenance du compresseur du stade nautique

Rapporteur : M. le Président

Le contrat de maintenance du compresseur Air Haute Pression du stade nautique est arrivé à échéance le 30 juin 2013.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 8 avril 2008, Monsieur le Président de la CCW a confié à la société COMPAIR France, 70, avenue Albert Einstein, ZI du Château d'eau, BP 50061, 77551 Moissy Cramayel, titulaire du contrat précédent et propriétaire du système, le contrat de maintenance du compresseur Air Haute Pression du stade nautique pour un montant annuel de 2 326,88 € TTC

Celui-ci est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 4 fois pour une durée totale ne pouvant excéder 5 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

3) Marché de services liés aux contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et des équipements - Avenant n° 1

Rapporteur : M. le Président

La CCW a confié, depuis le 1^{er} janvier 2013, à la société DEKRA Inspection de Moulins les Metz, les contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et des équipements dont elle est propriétaire.

Il s'avère que 3 prestations n'avaient pas été prises en compte dans le cadre de la consultation initial, à savoir :

- Patrimoine Immobilier - Site n° 3 Stade nautique : ajout du contrôle réglementaire annuel de 155 ml de ligne de vie et 36 points d'ancrage
 - ajout du contrôle réglementaire d'appareils sous pression tous les 40 mois (récipient tamis et récipient bouteille)
- Service mécanique : ajout du contrôle réglementaire annuel de 6 arbres à cardans

Le coût de ces contrôles supplémentaires a été chiffré à 1 255,00 € HT et nécessite la mise en place d'un avenant portant le montant du marché de 11 265,00 € HT à 12 520,00 € HT soit 14 973,92 € TTC.

Ces chiffres étant à considérer, eu égard aux périodicités diverses des différents contrôles, sur la durée maximum du marché qui est conclu pour un an renouvelable, sans excéder cinq ans.

Il est demandé au conseil de la Communauté de communes du WARNDT de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à mettre en place.

Décision : adopté

4) Marché pour la fourniture de sel de déneigement

Rapporteur : M. le Président

Les services de la CCW assurent le service de viabilité hivernale sur tout le territoire de la CCW.

La SANEF est la seule société proposant un service complet, assurant l'approvisionnement en sel de déneigement et le chargement des camions. Elle garantit un stock permanent de sel de déneigement sur son site de stockage route de Porcelette à St Avold, du sel de bonne qualité et le chargement des camions.

De plus, la SANEF assure une veille météorologique et informe les services de la CCW lorsqu'elle débute ses interventions.

Monsieur le Président a décidé de signer le contrat de fourniture de sel de déneigement, conformément à la décision du Conseil de la CCW en date du 8 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir, avec :

la société SANEF de St Avold

Pour un montant de :

- 72,00 € HT la Tonne, soit 86,11 € TTC
- 7,20 € HT la prestation de chargement en jours ouvrés, soit 8,61 € TTC
- 10,80 € HT la prestation en dehors des heures, soit 12,92 € TTC

Le marché prend effet pour la période hivernale 2013 / 2014, du 14 octobre au 31 mars 2014.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

En réponse à M. BENOIST, M. le Président indique qu'environ 200 tonnes de sel ont été consommés durant l'hiver 2012-2013.

5) Marché d'étude relatif à la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement de Creutzwald - Communication.

Rapporteur : M. R. MAREK, Vice-Président

Nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics en vue de réaliser une étude diagnostic du réseau d'assainissement de Creutzwald.

L'étude consiste principalement à quantifier les flux de rejets polluants du réseau par temps de pluie, à évaluer leur impact sur la qualité des eaux du milieu récepteur et à initier un programme pluriannuel de travaux d'aménagement.

Le marché comprend également une tranche conditionnelle portant sur la définition des équipements de mesure à installer dans les déversoirs d'orage pour assurer une auto-surveillance conforme à la réglementation en vigueur.

Après analyse des offres et conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 8 avril 2008, Monsieur le Président a décidé de confier l'étude précitée au groupement de bureaux d'études ARTELIA VILLE ET TRANSPORT - PAPERI ENVIRONNEMENT, ARTELIA de SCHITILGHEIM agissant en tant que mandataire.

Le montant du marché s'établit comme suit :

-	Tranche ferme :	98 750,00 €
-	Tranche conditionnelle :	8 900,00 €
	Total HT :	107 650,00 €
	TVA 19,6 %	21 099,40 €
	Total TTC	128 749,40 €

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

M. le Président précise que cette étude devrait être financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

III - MEDIATHEQUE

1) Prêt de support d'animation culturelle

Rapporteur : M. J-L. WOZNIAK, Vice-Président

Dans le cadre de l'animation lire en fête organisée en partenariat entre la DLPB et la CCW, le Conseil Général de la Moselle mettra à disposition de la médiathèque un kamishibaï. Il sera demandé au Conseil d'autoriser la signature de la convention jointe à la présente.

2) Contrat de partenariat culturel - autorisation de signature

Rapporteur : M. J-L. WOZNIAK, Vice-Président

Afin de définir les engagements et les responsabilités des différents intervenants lors de manifestations à la médiathèque, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous actes et tous contrats nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ci-joint un contrat type.

Décision : adopté

IV - STADE NAUTIQUE

1) Adoption du POSS

Rapporteur : M. G. BOUTRON, Vice-Président

Le POSS joint à la convocation a été adopté à l'unanimité.

2) Modification des horaires

Rapporteur : M. G. BOUTRON, Vice-Président

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du Stade Nautique, durant les périodes de vacances scolaires, comme indiqué dans le tableau joint.

Décision : adopté

PS 1 - Création de poste chargé de mission

Rapporteur : M. le Président

Pour les besoins des services, dans le cadre de la création de la zone d'activités du Warndt ParK, il y a lieu de procéder à la création d'un poste de chargé de mission rémunéré sur la base du 11^{ème} échelon du grade d'attaché, à raison de 5/35^{ème} d'un temps complet (activités accessoires), pour une durée de six mois à compter du 1^{er} novembre 2013, sachant qu'il pourra prétendre également au régime indemnitaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 et notamment ses articles 3 et suivants,

- De créer le poste de chargé de mission aux conditions sus-indiquées à compter du 01.11.2013.

Décision : adopté

V - DIVERS

M. le Président précise que les « stop pub » distribués par le SYDEME ne doivent pas obligatoirement être collés sur les boîtes aux lettres. Chacun reste libre d'accepter ou de refuser la publicité.

M. le Président annonce qu'un premier déboisement rendu nécessaire pour la création d'un premier giratoire débutera dans les jours à venir.

M. le Président donne lecture du mail envoyé par M. le Trésorier nous alertant sur les menaces de phishing.

M. WOZNIAK annonce les expositions de Mmes Elise HANTZ, Clémence MALMANN et Pascal NAPOLITANO qui se tiendront dans les semaines à venir à la salle d'exposition de la médiathèque. Il annonce également les dates du

festival du film italien qui se tiendra à la salle Baltus les 9-10 et 12 novembre prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h05.